Nations Unies A/CN.9/WG.III/WP.205

# Assemblée générale

Distr. limitée
17 mars 2021
Français
Original : anglais

**Commission des Nations Unies pour le droit commercial international**
**Groupe de travail III (Réforme du règlement des différends entre investisseurs et États)**
**Reprise de la quarantième session**
Vienne (en ligne), 4 et 5 mai 2021

## Ordre du jour provisoire annoté

## I. Ordre du jour provisoire

1. Ouverture de la session.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Plan de travail pour la mise en œuvre de la réforme du règlement des différends entre investisseurs et États (RDIE) et besoins en ressources.

## II. Composition du Groupe de travail

1. Le Groupe de travail est composé de tous les États membres de la Commission, à savoir : Afrique du Sud (2025), Allemagne (2025), Algérie (2025), Argentine (2022), Australie (2022), Autriche (2022), Bélarus (2022), Belgique (2025), Brésil (2022), Burundi (2022), Cameroun (2025), Canada (2025), Chili (2022), Chine (2025), Colombie (2022), Côte d'Ivoire (2025), Croatie (2025), Équateur (2025), Espagne (2022), États-Unis d'Amérique (2022), Fédération de Russie (2025), Finlande (2025), France (2025), Ghana (2025), Honduras (2025), Hongrie (2025), Inde (2022), Indonésie (2025), Iran (République islamique d') (2022), Israël (2022), Italie (2022), Japon (2025), Kenya (2022), Lesotho (2022), Liban (2022), Libye (2022), Malaisie (2025), Mali (2025), Maurice (2022), Mexique (2025), Nigéria (2022), Ouganda (2022), Pakistan (2022), Pérou (2025), Philippines (2022), Pologne (2022), République de Corée (2025), République dominicaine (2025), Roumanie (2022), Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (2025), Singapour (2025), Sri Lanka (2022), Suisse (2025), Tchéquie (2022), Thaïlande (2022), Turquie (2022), Ukraine (2025), Venezuela (République bolivarienne du) (2022), Viet Nam (2025) et Zimbabwe (2025).

2. Les États non membres de la Commission et les organisations gouvernementales internationales peuvent assister à la session en qualité d'observateurs et prendre part aux débats. En outre, les organisations non gouvernementales internationales invitées peuvent assister à la session en qualité d'observateurs et exposer leurs vues sur des questions qu'elles connaissent bien ou pour lesquelles elles possèdent une expérience internationale, de manière à faciliter les débats de la session.



Merci de recycler

# III. Annotations relatives aux points de l'ordre du jour

### Point 1. Ouverture de la session

3. Le Groupe de travail tiendra la reprise de sa quarantième session au Centre international de Vienne, les 4 et 5 mai 2021. Des dispositions seront mises en place pour permettre la participation à la fois en personne et en ligne. Les horaires des séances et les autres modalités seront communiqués sur la page Web du Groupe de travail III.

### Point 3. Éventuelle réforme du règlement des différends entre investisseurs et États (RDIE)

#### a) Débats antérieurs

4. À sa trente-septième session en avril 2019, le Groupe de travail s'était penché sur diverses propositions de plan de travail et était convenu de se consacrer simultanément à l'examen, à l'élaboration et au développement de plusieurs solutions de réforme possibles. Il était également convenu d'établir un calendrier de projet pour faire avancer en parallèle les solutions proposées, en tirant pleinement parti de ses capacités et en s'appuyant sur les outils disponibles (A/CN.9/970, par. 81). C'est ainsi qu'il avait approuvé un calendrier de projet à sa trente-huitième session en octobre 2019 (A/CN.9/1004*, par. 25 et 27). Au cours de ses délibérations, il avait examiné différents moyens décrits dans le document A/CN.9/WG.III/WP.158 pour mettre en œuvre ce calendrier.

5. À sa cinquante-troisième session, la Commission a examiné les ressources nécessaires à l'exécution du programme de travail du Groupe de travail, en se fondant sur une note du Secrétariat (A/CN.9/1011)[1]. Les contraintes temporelles de la session et les divergences de vue l'ayant empêchée de parvenir à un consensus quant à la marche à suivre, elle est convenue d'aborder ce sujet lors de sa prochaine session, en 2021. Dans l'intervalle, elle a encouragé le Groupe de travail à continuer à progresser dans l'accomplissement de son mandat[2].

6. En conséquence, lors de sa trente-neuvième session en octobre 2020, le Groupe de travail s'est mis d'accord sur le processus visant à élaborer un plan de travail et de ressources pour appuyer ses travaux (A/CN.9/1044, par. 113).

#### b) Documentation

7. À la reprise de sa quarantième session, le Groupe de travail devrait examiner le projet de plan de travail et de ressources fondé sur le document suivant, disponible sur le site Web de la CNUDCI (les documents de référence ne sont plus disponibles en version imprimée lors des sessions des groupes de travail) :

- Document A/CN.9/WG.III/WP.206 (Plan de travail pour mettre en œuvre la réforme du règlement des différends entre investisseurs et États (RDIE) et ressources nécessaires).

8. Le Groupe de travail voudra peut-être également se reporter aux documents de référence suivants, qui sont disponibles sur le site Web de la CNUDCI :

- Rapports de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international sur les travaux de ses quarante-huitième [*Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-dixième session, Supplément n° 17* (A/70/17)] ; quarante-neuvième [*Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante et onzième session, Supplément n° 17* (A/71/17)] ; cinquantième [*Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-douzième session, Supplément n° 17* (A/72/17)] ; cinquante et unième [*Documents officiels de l'Assemblée générale,*

[1] *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-quinzième session, Supplément n° 17* (A/75/17), deuxième partie, par. 102 à 118.

[2] Ibid., par. 119.

*soixante-treizième session, Supplément nº 17* (A/73/17)] ; et cinquante-deuxième [*Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-quatorzième session, Supplément nº 17* (A/74/17)] sessions ;

- Rapports du Groupe de travail sur les travaux de ses trente-quatrième (A/CN.9/930/Rev.1 et A/CN.9/930/Add.1/Rev.1) ; trente-cinquième (A/CN.9/935) ; trente-sixième (A/CN.9/964) ; trente-septième (A/CN.9/970) ; trente-huitième (A/CN.9/1004) ; reprise de sa trente-huitième (A/CN.9/1004/Add.1) ; trente-neuvième (A/CN.9/1004) ; et quarantième (A/CN.9/1050) sessions.
- Note du Secrétariat sur les options de réforme (A/CN.9/WG.III/WP.166 et additif).

9. Les documents de la CNUDCI sont publiés sur le site Web de la Commission dès leur parution dans toutes les langues officielles de l'ONU. Les représentantes et les représentants peuvent vérifier si ces documents sont disponibles en consultant la page du Groupe de travail III.